

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Défi EN578-170003/25: Appareil novateur pour la surveillance des phytoravageurs

Pièce jointe n° 1

Questions et réponses n° 1 & 2

Le présent document comprend des questions et des réponses liées au défi.

Question n° 1 :

Est-ce que l'appareil vise à détecter les espèces susmentionnées ou les composés organiques volatils associés à leur présence?

La seconde possibilité implique la première, mais la première n'exige pas nécessairement la seconde.

Réponse n° 1 :

Nous souhaitons obtenir un appareil qui détecte :

- les composés volatils libérés par les ravageurs, qui pourraient être des phéromones d'agrégation (scolyte mangeur d'écorce, insectes xylophages, insectes dans le grain entreposé), des phéromones sexuelles (mites), des phéromones de marquage ou d'alarme, etc.;
- les composés volatils libérés par les produits végétaux ou les végétaux associés en raison de la présence de l'insecte ciblé. Puisque les végétaux peuvent produire des substances chimiques similaires en réponse à différents ravageurs, la capacité d'un appareil de reconnaître/d'identifier cette substance et celles produites spécifiquement par le ravageur ciblé permettrait, en théorie, une identification plus précise, et peut-être même une sensibilité accrue, puisque ce ne serait pas seulement les substances chimiques générales qui seraient détectées.

Question n° 2 :

Est-ce qu'un appareil qui détecte les espèces susmentionnées, mais pas leurs composés volatils associés, serait jugé non-conforme?

Réponse n° 2 :

L'appareil doit être en mesure de détecter les composés volatils libérés par le ravageur et/ou ceux qui sont libérés par les produits végétaux ou les végétaux en raison de la présence de l'insecte ciblé.